



PHOTO A. PORTE

VIVRE A

MOUTHIERS-SUR-BOËME

Le mot du Maire

Vous lirez dans ce bulletin les décisions du tribunal administratif sur les bâtiments commerciaux après la requête de l'association "les amis du pays de Mouthiers".

Assisté par le conseil juridique de la D.D.E., j'ai pour ma part représenté la commune à l'audience du 16 décembre 1992. MM. MILAN Père et Fils représentaient l'association requérante, avec, bien sûr leur avocat.

Je me contenterai de deux commentaires :

1 - Il est vrai que les arrêtés délivrant les permis de construire sont annulés, mais qu'il n'y a pas eu de sursis à exécution. En clair, les bâtiments ne sont pas remis en question. Les rumeurs sur une éventuelle démolition sont donc encore une fois infondées (il doit y avoir une source à fausses rumeurs !).

2 - Si nous sommes rappelés à l'ordre sur la forme administrative (au demeurant très complexe) nous sommes au contraire confortés sur le fond, puisque toutes les autres requêtes de l'association sont repoussées. La modification du plan d'occupation des sols de 1990 et donc le plan d'aménagement du bourg ne sont pas mis en cause. De même, il n'est pas reconnu de préjudice et par conséquent, l'association supportera les frais.

Conclusion de l'affaire :

J'espère que ce jugement que je trouve pour ma part équitable permettra le retour à plus d'objectivité et que nous pourrons poursuivre notre action.

Je voudrais aborder un autre problème de fond. La Société Charentaise de voirie qui assure la collecte de nos ordures ménagères, nous demande une augmentation conséquente (+ 10 %) du prix de ce travail. Cette demande a eu au moins le mérite de poser le problème de la qualité du service rendu et des améliorations que nous pourrions y apporter. Nous devons étudier les solutions avec M. MILAN, représentant de la société afin de voir dans quelles conditions techniques et financières, la collecte pourrait se faire en containers normalisés.

Beaucoup de secteurs en Charente et ailleurs, en sont maintenant équipés. Les containers présentent l'avantage de la netteté et de l'hygiène au cours des manipulations tant pour les usagers que pour les employés du service. Techniquement, il serait nécessaire que chaque foyer achète un container et que l'entreprise équipe son camion d'un système de vidage automatisé.

Nous en sommes au stade de la réflexion. Faites nous connaître, si vous le souhaitez, votre position à ce sujet. ■

Réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 92

Etaient présents :

MM. GERMON, TAMAGNA, BOUREAU, JOBIT, BREGEAS, DESVAGES, M^{me} PORTE, MM. CRUEIZE, DEDIEU, GACHINOIS, M^{me} FORGERON, MM. LATHIERE, BARBE, M^{mes} MANANT VALLAT, DISCOUR, M. BONNET.

Absent excusé :

M. THUILLIER qui a donné procuration à M. GERMON.

1- AMENAGEMENT DU BOURG

M. GERMON donne lecture au Conseil de la modification apportée par le Préfet de la Charente au compte-rendu de la réunion qui a eu lieu à la Préfecture le 7 octobre 1992 concernant la déviation et l'aménagement du bourg de Mouthiers à la demande de l'association "les amis du pays de Mouthiers".

Eclairage public du centre commercial

M. le Maire informe le conseil municipal que les entreprises :

- FO LU EL SO
- SNEE
- TELEPH'ELEC SERVICES
- ALLEZ
- BEYSSAC
- ANCELIN
- UEIR

ont été consultées par la DDE pour une demande de remise d'offres de prix, concernant l'installation de l'éclairage public du centre commercial, avec du matériel identique à celui existant dans le bourg.

Immeuble DUBOIS "Place du Champ de foire"

Le Maire informe le Conseil qu'une demande d'évaluation de l'immeuble a été faite auprès du service des Domaines.

Après estimation écrite des Domaines, les héritiers DUBOIS refèrent une proposition de vente à la commune.

Après contact pris avec la Direction Départementale de la Poste, le Maire informe le conseil que, en ce qui concerne l'installation de la poste dans l'immeuble DUBOIS, place du champ de foire, celle-ci :

- serait favorable à une prise en charge des travaux d'aménagement du local pour la commune ;
- proposerait la cession gratuite à la commune de l'actuel immeuble de la poste, rue de la Boème ;
- verserait une location à la commune, correspondant à l'occupation du nouveau local.

Le conseil prend bonne note de ces propositions.

Terrain Beaurin-Meunier

Le Maire informe le conseil que l'agence GAYAT, chargée des affaires de la famille Beaurin-Meunier, l'a contacté quant au devenir de la parcelle C 86 d'une superficie de 68 à 44, appartenant à Mme BEAURIN et susceptible d'être incluse dans le projet de voie de contournement du bourg.

Le conseil charge le Maire d'effectuer une demande d'évaluation de ladite parcelle auprès du service des domaines.

2- CENTRE DE LOISIRS PERI-SCOLAIRE

Le Maire rappelle au conseil que la MJC gère le fonctionnement du centre de loisirs sans hébergement des petites vacances scolaires, des vacances d'été ainsi que du mercredi.

Il propose au conseil de confier à la MJC la gestion et le fonctionnement du centre de loisirs périscolaire (7h à 9h et 16h à 19h), à compter du 01/01/93.

Le Conseil accepte. Une convention sera passée entre la commune et la MJC prévoyant :

- la mise à disposition gratuite des locaux attenants à l'école maternelle et conçus pour servir de centre de loisirs ;
- la mise à disposition du personnel communal faisant fonctionner actuellement le CLSH périscolaire ;
- le transfert intégral à la MJC des ressources financières correspondant au coût de fonctionnement du centre de loisirs tel qu'il était conçu par la commune ;
- la garantie, de la part de la MJC, de la continuité de l'action, avec annulation de la convention au cas où le service rendu à la population ne serait pas conforme aux besoins définis par le Conseil.

3- QUESTIONS DIVERSES

• Crèche Familiale

Le Maire rappelle au Conseil que la crèche familiale a ouvert ses portes le 1^{er} décembre 1992. Il présente ensuite au Conseil Municipal le barème des participations familiales pour l'année 1993 : ce tarif tient compte des revenus mensuels et du nombre d'enfants. Renseignements auprès de la directrice de la Crèche. Le Conseil Municipal approuve ledit barème qui sera soumis à l'approbation des services préfectoraux.

(voir fonctionnement de la crèche en page 4)

• Déplacement de l'autel de l'église

Suite à la demande de M. le Curé de Mouthiers, un devis a été demandé à l'entreprise MALBRAN de Soyaux, pour le déplacement de l'autel de l'église. Le Maire présente le devis établi par cette entreprise : 14 400 F T.T.C.

Le Conseil :

- décide de consulter M. l'Architecte des Bâtiments de France pour avis ;
- décide de demander un autre devis à une entreprise locale de maçonnerie.

• Dotation globale d'équipement

Le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 13 novembre 1992 concernant la Dotation Globale d'Equipement 2^e part 1993. Il présente ensuite au Conseil le dossier d'aménagement de voirie par la D.D.E. qui sera présenté à la Préfecture dans le cadre de la D.G.E. Le Conseil approuve à l'unanimité ledit dossier.

• Entretien de l'éclairage public et travaux neufs

Le Maire présente au Conseil l'offre de service présentée par le Syndicat Départemental d'Electrification pour l'entretien et les travaux neufs d'éclairage public. Le Conseil décide, dans un premier temps, de consulter les communes adhérentes à ce Syndicat et de revoir la proposition lors de sa prochaine réunion.

• Bibliothèque municipale

Création d'une régie

Le Maire rappelle au Conseil que la bibliothèque municipale a ouvert ses portes le 1^{er} décembre 1992. Le Conseil décide :

- de fixer à 20 F par an et par famille la cotisation des adhérents à la bibliothèque ;
- de créer une régie de recettes pour l'encaissement de ces cotisations et charge le Maire de prendre l'arrêté municipal portant nomination d'un régisseur de recettes.

NOTIFICATION DE JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le Tribunal Administratif décide :

ARTICLE 1^{er}

Il n'y a pas lieu de statuer sur les conclusions des requêtes n° 922061 et n° 922062 tendant au sursis à l'exécution des arrêtés en date du 30 octobre 1991 et du 20 février 1992 du maire de Mouthiers-sur-Boème.

ARTICLE 2

Les arrêtés en date du 30 octobre 1991 et du 20 février 1992 du maire de Mouthiers-sur-Boème sont annulés.

ARTICLE 3

Le surplus des conclusions de l'association "Les Amis du Pays de Mouthiers" est rejeté.

ARTICLE 4

Notification du présent jugement sera faite dans les conditions prévues par l'article R 211 du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel :

- à l'association "Les Amis du Pays de Mouthiers
- à la commune de Mouthiers sur Boème.

Copie en sera adressée, pour information, au préfet de la Charente, et au procureur de la République près le tribunal de Grande Instance d'Angoulême.

Ont délibéré le 16 décembre 1992, M^{me} S. Malignon, Président, MM. Y. Margueron et Ph. Scatton, conseillers.

Lu, en audience publique, à Poitiers, le 16 décembre 1992.

La République mande et ordonne au préfet de la Charente, en ce qui le concerne et à tous huissiers à ce requis en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées de pourvoir à l'exécution du présent jugement.

Pour expédition conforme, Le Greffier en chef.

LES EXPERTS COMPTABLES CONSEillent GRATUITEMENT

Le Jeudi 4 Février, les experts-comptables de la Charente organisent une journée portes-ouvertes pendant laquelle ils recevront et conseilleront gratuitement les commerçants, artisans, professionnels libéraux, créateurs et chefs d'entreprise, et les responsables d'associations.

Pour bénéficier de cette journée, vous pouvez prendre rendez-vous avec l'expert-comptable de votre choix ou le rencontrer directement le 4 février dans son cabinet. Pour les experts-comptables de la région, la crise n'est pas une fatalité. Avec vous ils souhaitent lors de cette journée envisager les

bonnes solutions, les bons choix pour vous, votre entreprise, vos projets. Pour connaître l'expert-comptable le plus proche de chez vous, vous pouvez appeler le Conseil de l'ordre Poitou-Charentes-Vendée au 49 18 34 02 ou consulter les pages jaunes de l'annuaire à la rubrique "experts-comptables".

• Ouverture d'un poste d'adjoint administratif

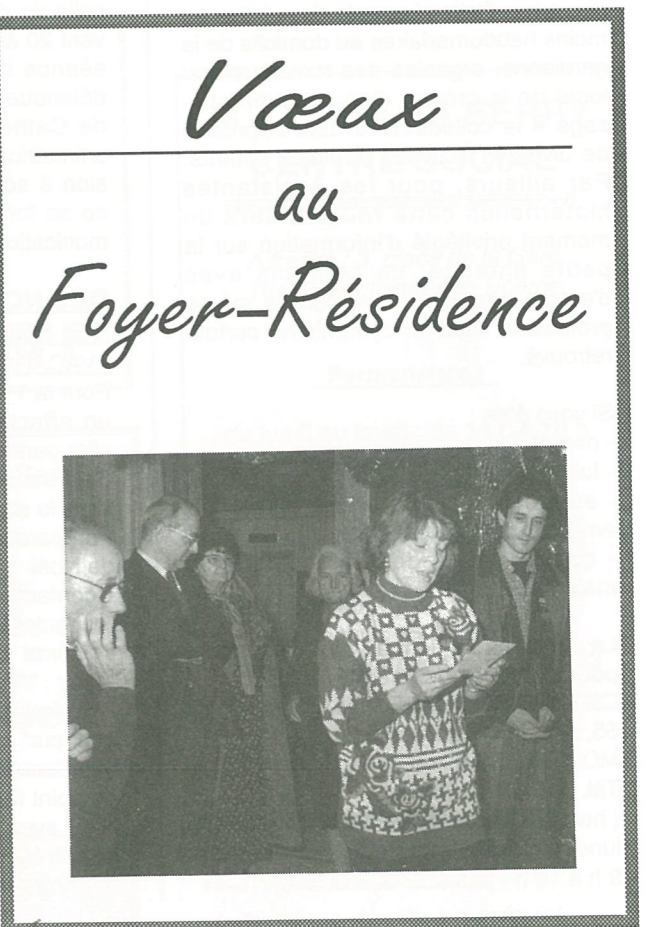
Le Conseil charge le Maire de demander l'ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif à raison de 31 h 30 par semaine.

• Information écoles

Le Maire présente au Conseil le contrat de maintenance établi par le Centre Régional de Documentation Pédagogique de Poitou-Charente pour le matériel informatique de l'école élémentaire de Mouthiers.

Le Conseil :

- accepte ce contrat pour 1993 ;
- décide d'en régler le montant de 3423 F pour 1993 ;
- autorise le Maire à signer le contrat et l'annexe jointe au dit contrat.



MJC Infos

INFORMATION SUR LA CRECHE FAMILIALE

LA CRECHE FAMILIALE est une structure d'accueil des enfants de moins de 3 ans. La direction est assurée par une puéricultrice qui organise la garde des enfants au domicile des assistantes maternelles agréées pendant la journée de travail des parents.

L'ENFANT, ainsi accueilli au sein d'une famille, ne connaît pas de rupture de sa petite vie quotidienne.

L'ASSISTANTE MATERNELLE est rémunérée par l'établissement et est placée sous la responsabilité de la directrice. Celle-ci assure des visites au moins hebdomadaires au domicile de la gardienne, organise des rencontres au local de la crèche d'où un apprentissage à la collectivité et une approche de diverses activités pour les enfants. Par ailleurs, pour les Assistantes Maternelles cette réunion sera un moment privilégié d'information sur la petite enfance, de contacts avec d'autres personnes exerçant la même profession d'où un dynamisme certain retrouvé.

Si vous êtes :

- parents de petit enfant
- futurs parents
- assistante maternelle déjà agréée ou en cours d'agrément
- désireuse de devenir assistante maternelle

La directrice se tient à votre disposition pour tout renseignement éventuel : CRECHE FAMILIALE "Les P'tits Loups" 55, bis rue de la Boème MOUTHIER

Tél. : 45 67 84 88

(horaires de permanence au bureau : lundi - mardi - mercredi - vendredi de 9 h à 10 h - jeudi de 14 h à 15 h)

DES NOUVELLES DU TENNIS DE TABLE

24 licenciés pour 3 équipes

- 2 en D3

- 1 en D1 qui progresse sans cesse et qui pourrait jouer la montée en régionale mais aussi un grand nombre de personnes dont des enfants qui viennent régulièrement aux entraînements.

Ces entraînements ont lieu le mardi soir pour les enfants, le mercredi soir pour les adultes ainsi que le vendredi lorsqu'il n'y a pas de compétition.

Depuis des années, le responsable est le passionné Monsieur VAN DEN BUSSCHE aidé par trois formateurs : Serge HITIER, Michel BONNEAU et Jean Albert MICHELON.

DES NOUVELLES DE LA G.V. (gymnastique volontaire)

Chaque mercredi, à 20 h 30, dans la salle de danse de la M.J.C., se retrouvent 20 à 30 "jeunes" femmes pour une séance de G.V. Dans une ambiance détendue et conviviale, sous l'impulsion de Catherine BOYE, la chaleureuse animatrice, chacune trouve une expression à son bien-être, pour le maintien de sa forme, par le contact et la communication avec le groupe.

DES NOUVELLES DU CENTRE DE LOISIRS

- VACANCES DE NOEL AU CENTRE : Pour la 1^{re} fois, le Centre de Loisirs a eu un effectif assez important, pouvant aller parfois jusqu'à 40 enfants.

Ces deux semaines ont été placées sous le signe de la "FETE".

- préparation du sapin et des couronnes de Noël

- confection de Pâtisseries : Truffes et roses des sables

- cinéma "La Belle et La Bête"

- jeux : "Alice aux Pays des Merveilles"

- confection de bouquets de gui "porte-bonheur"

- confection de cartes de vœux etc.

Le point fort fut naturellement la fête de Noël avec l'arrivée du Père Noël dans la soirée du 24 décembre. Le vieux bonhomme à la barbe blanche et au

long manteau rouge avait une hotte et un chariot remplis de jouets pour les petits ... et les grands du centre !

Tous se souviendront de ces vacances de Noël si agréables pour les enfants car toujours un peu magiques et mystérieuses.

• A partir du 1^{er} janvier, la garderie post et périscolaire sera gérée par la M.J.C. au même titre que le Centre de Loisirs du mercredi et des petites vacances.

Dorénavant, nous ne parlerons plus de garderie, mais du Centre de Loisirs du matin et du soir !

UNE NOUVELLE ACTIVITE A LA M.J.C.

Avec la collaboration de Madame Jeanne BULL, des cours d'anglais seront donnés dans la salle de cours de la M.J.C. le vendredi de 19 h à 20 h 15. Planning du 1^{er} trimestre 1993

(10 séances par trimestre)

- 22 et 29 janvier

- 5 / 12 / 19 / 26 février

- 5 / 12 / 19 / 26 mars

Le montant de la participation financière est fixé à 300 F par trimestre plus l'adhésion annuelle à la M.J.C. 50 F.

L'inscription et le règlement seront à effectuer au bureau de la M.J.C.

PROGRAMME DU CENTRE DE LOISIRS pour FEVRIER

- 3 FÉVRIER
pâtisserie
pictionary - jeux

- 10 FÉVRIER
activités manuelles
vidéo "casse noisette"

- 11 FÉVRIER
activités manuelles
piscine

EXPOSITION A LA M.J.C.

Denis MOUSSET

"huiles"

du
31
janvier
au
14
février



THEATRE à la M.J.C.

"Rosa ou le secret"

par le Kreisetheater

Vendredi 26 Février - 20h 30

Rosa suit les traces de son frère ACHIM, en réalité une femme, et qui a disparu après la mort de son père. C'est ce dernier qui avait décidé de cacher la véritable identité de sa huitième fille et de l'élever comme le garçon qu'il n'avait jamais eu...

La haine de ROSA, comme celle de ses autres sœurs, est terrible vis-à-vis de ce "frère" qui bénéficie de tous les privilèges dus à son sexe...

Ce n'est que 20 ans plus tard, qu'elles apprendront sa véritable identité...

Le spectacle est librement inspiré par les livres "La Nuit sacrée" et "L'enfant de sable", de Tahar Ben Jelloun.

Conçu et interprété par : Régina WELK

Mise en scène : Sigrun KILGER "Materialtheater" de Stuttgart

Technique, lumière et photos : Luigi KONSALVO



WEEK-END DE SKI

13-14 février / 13-14 mars

SKIEZ A PIAU-ENGALY

390 F

L'Assemblée Générale des adhérents de la M.J.C. Jules Berry Samedi 27 Février 93 à 14h 30

L'assemblée Générale est un moment important de la vie de l'association.

La participation de chacun est indispensable à la définition des grandes orientations et du projet d'animation globale.

LA VIE DE LA M.J.C. NOUS CONCERNE TOUS.

CINEMA jeudi 11 février

Sentiers de Boème

L'Assemblée Générale de l'Association "SENTIERS DE BOÈME" aura lieu le jeudi 18 février à 20 h 30 à la Mairie.

Toutes les personnes souhaitant s'informer sur les activités de l'association seront les bienvenues.

Samedi 6 et Dimanche 7 Mars

5^{ème} BOUCLE DE LA BOÈME

organisée par la M.J.C. Jules Berry et "Sentiers de Boème"

Rallye-Orientation le Samedi, Randonnées et compétitions le dimanche

A VOS V.T.T. !!

M.J.C. JULES BERRY CENTRE SOCIAL

Adresse : 3, place de la Gare
16440 Mouthiers-sur-Boème

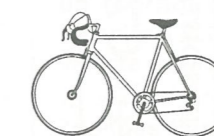
Permanences

du lundi au jeudi : de 14 h à 18 h
le vendredi : de 14 h à 19 h

Téléphone

Secrétariat : 45 67 84 38
Crèche : 45 67 84 88
Centre de Formation : 45 67 81 33

Randonnées pédestres et VTT



Les randonnées pédestres et VTT organisées par "SENTIERS DE BOÈME" prévues le dimanche 16 mai sont avancées au dimanche 9 mai.

Précisons aussi que, cette année, il y aura deux niveaux de randonnée pédestre : pour les randonneurs confirmés et pour les randonneurs occasionnels.

CYCLOTOURISME : sorties de février

• Le 14 Février à 8h 30 : 55 km

Torsac - Puymoyen - Saint-Michel - Nersac - Rouillet - Mouthiers

• Le 21 Février à 8h 30 : 60 km

Magnac Lavalette - Vilars - Dignac - Cloulas - Torsac - Fouquebrune - Mouthiers

• Le 28 Février à 8h 30 : 65 km

Blanzac - Jurignac - Châteauneuf - Hiersac - Trois-Palis - Saint-Michel - La Couronne - Mouthiers

• Le 7 Mars

Boucles de la Boème

TAXI

7 jours/7

A. LADEUIL - BP 11 MOUTHIER

TRANSPORT MEDICAL ASSIS
TOUTES DISTANCES

Tél. 45 67 89 89

NOUVEAU !!!

RELAIS CREDIT MUTUEL

Le Magasin CALI

Place du Champ de Foire

est à votre disposition pour
vos retraits par chèque

CREDIT MUTUEL la banque à qui parler

Tél. 45 67 10 12

Entreprise S. SIMÉONI

Maçonnerie - Couverture
Carrelage

Neuf et Rénovation
Plans - Devis

Le Brisset. 16440 Mouthiers

Tél. 45.67.92.26

TOUS MATERIAUX DE CONSTRUCTION

FER - BOIS - PVC - ISOLATION
DALLAGE CARRELAGE - COUVERTURE
MENUISERIE PVC & BOIS - ESCALIERS
— DEVIS GRATUIT —

Sarl RICHON-DELAUNAY

ZE Les Rentés

LIVRAISON 16440 MOUTHIER

Tél. 45 67 85 06



Garage MANON Christian
AGENT RENAULT

La Croix Ronde - 16440 Mouthiers sur Boème

☎ 45 67 92 02

- Réparation toutes marques
- Prêt de véhicule pour toute intervention importante.

Dans votre commune

Chaussures

DEDIEU

ACHETEZ A MOUTHIER
Choix, prix et qualité

Tél. : 45 67 92 06



SERIGRAPHIE
PUBLICITE PAR L'OBJET
CADEAUX D'ENTREPRISE
PINS - IMPRIMERIE

B.P. 12

16440 MOUTHIER-SUR-BOÈME

Tél. 45 67 81 39 - Fax 45 67 81 44

CECILE FORGERON

TOUTES ASSURANCES

23, rue de la Boème

16440 MOUTHIER-SUR-BOÈME

Tél. : 45 67 82 85

Fax : 45 67 80 62

Metamorphose
Tél. 45 67 83 69

COIFFURE Hommes Dames Enfants
Une fois par mois une ESTHETICIENNE est à
votre disposition au Salon "sur rendez-vous"

BOULANGERIE FANTAISIE

Centre bourg - Place Petite Rosselle
16440 MOUTHIER SUR BOÈME

Don du sang

Pour la première fois, le dimanche 14 février à partir de 9h 30, Plassac recevra, en Assemblée Générale, les donateurs de sang du canton de Blanzac.

Cette année, l'Amicale a essayé d'innover en faisant son assemblée générale le dimanche matin au lieu de l'après-midi ; elle espère qu'ainsi les donateurs seront plus disponibles et viendront nombreux encourager les responsables.

COMMUNIQUE :

L'union des amicales de donateurs de sang bénévoles du département de la Charente, la fédération française des donateurs de sang bénévoles et le centre de transfusion sanguine d'Angoulême font savoir qu'ils n'ont en cours aucun projet de réalisation d'une plaquette. Tout démarchage de fonds dans ce but ne saurait donc être le fait de personnes mandatées par l'une de ces associations.

IL A ETE PORTE A NOTRE CONNAISSANCE QUE DES CHATS AURAIENT ETE VICTIMES DE PIEGES A MACHOIRES.

NOUS RAPPELONS QUE LE PIEGEAGE EST REGLEMENTE. SI DE TELS FAITS SE REPRODUISAIENT, DES PLAINTES SERAIENT PORTEES DEVANT LES AUTORITES COMPETENTES.

Comité des Fêtes

Dimanche 28 mars
à partir de 10 heures,

EXPOSITION
de COLLECTIONNEURS

Salle Polyvalente

Renseignements : Serge CAPLOT 45 67 82 09

Patrick VINSONNAUD 45 67 80 84

S.C. Mouthiers Foot - Les "Echos"

RÉSULTATS DE LA GRANDE TOMBOLA 92/93

District de la Charente Foot

NUMÉROS GAGNANTS :

1 POLO : n° 91 619

1 voyage en Thaïlande : n° 50 600

1 voyage en Tunisie : n° 65 675

Lave-vaisselle encastrable : n° 92 555,
n° 2 960

1 caméscope : n° 77 762, n° 98 503,
n° 41 628, n° 66 830

1 télévision : n° 55 214, n° 35 250,
n° 42 974, n° 86 838, n° 35 469, n° 58 503,
n° 52 464, n° 53 020, n° 84 509, n° 41 933

1 radio-cassettes : n° 20 212, n° 46 569,
n° 18 546, n° 11 405, n° 74 854,
n° 67 942, n° 11 404, n° 34 111, n° 91 761, n°
70 060, n° 19 311, n° 03 070,
n° 63 862, n° 10 737, n° 1 602, n° 97 501,
n° 58 671, n° 89 792, n° 51 119, n° 17 739, n°
25 345, n° 61 753, n° 1 527, n° 86 514, n° 42
197

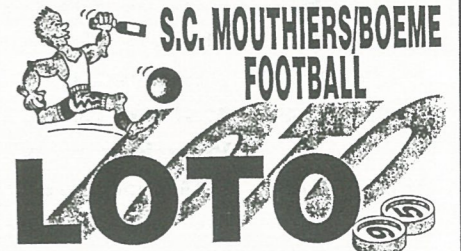
1 auro-radio : n° 14 104, n° 15 560,
n° 4 549, n° 41 070, n° 15 583, n° 96 278,
n° 25 316, n° 19 907, n° 80 307,
n° 67 492, n° 76 342, n° 54 843, n° 66 869,
n° 78 032, n° 72 307, n° 790,
n° 9 027, n° 85 450, n° 47 940, n° 8 319,
n° 10 716

Du 20^{ème} au 65^{ème} lot : possibilité de
retirer les lots au District Charente.

Du 1^{er} au 19^{ème} lot : une journée spéciale récompenses sera fixée ultérieurement.

Le S.C. Mouthiers Foot remercie toutes les personnes qui l'ont aidé, à doter son loto afin que celui-ci soit une réussite.

Le Bureau.



SAMEDI 27 FEVRIER 1993
20 h 30 SALLE DES FETES

Nombreux lots

1 PARTIE GRATUITE
ENFANTS



- Télé
- Mini-chaîne
- Jambons
- Whisky
- Cognac
- Calsses huîtres
- Pineau
- Filets garnis
- Survêtements
- Tee-shirt

CARTONS VALABLES POUR LA SOIREE
1 pour 20 F — 3 pour 50 F — 7 pour 100 F

Bibliothèque

Ouverte à tous, au 57, rue de la Boème

Lundi	9h-12h / 15h-18h
Mardi	13h 30-15h
Mercredi	14h-17h 30
Jeudi	13h 30-18h
Vendredi	13h 30-15h
Samedi	14h-17h 30

Tennis et Tarot

Le Tennis Club rappelle qu'il organise un tournoi de TAROT le vendredi 5 février à 20h 30 à la salle polyvalente de Mouthiers.

Il s'agit d'un concours en "donnes libres" donc ouvert à tous.

Vous qui jouez peut-être en famille venez jouer avec nous le 5 février.

De nombreux lots seront distribués.



CALENDRIER des FETES

FEVRIER

Ven. 5	Tarot du tennis
Sam. 6	Coupe de ping-pong
Dim. 7	Repas de la chasse
Jeu. 11	Ciné MJC
Sam. 13	Bal de la St-Valentin Week-end ski MJC
Dim. 14	AG donneurs de sang (à Plassac)
Jeu. 18	AG de Sentiers de Boème
Dim. 21	Repas de l'amitié Club du 3^{ème} âge
Ven. 26	Théâtre M.J.C.
Sam. 27	Loto du Football AG de la MJC

MARS

Sam. 6	5^{ème} Boucle de la Boème
Dim. 7	
Sam. 13	Bal des jeunes - Actions jeunes
Sam. 13	Week-end ski - MJC
Dim. 14	
Sam. 20	Don du sang - Carnaval

ETAT CIVIL

DÉCÈS

6/12/92	M. GUILLEMETEAU Georges Rue de la Boème
30/12/92	M. BEULQUE Abel Gersac

NAISSANCE

17/12/92	NEBOUT Héloïse Félicia Mariette
----------	---------------------------------

Médecins de Garde

du samedi 18h au lundi 6h

du 6/2 au 8/2	Dr BOUCHERE	45 66 32 11
du 13/2 au 15/2	Dr CAFOUR	45 61 02 69
du 20/2 au 23/2	Dr VIGNAUD	45 67 82 37
du 27/2 au 1 ^{er} /3	Dr COMUZZI	45 66 42 95

(sauf changement)

HORizontalement :

- Admissibles
- Fin de somme - Peintre italien
- Possessif en tous sens - Fauve tacheté
- Annonces - Nid d'espions
- Fils d'Abraham - Dirigé par Samaranch
- Noua - Peut qualifier un pont
- Région de douceur pour du Bellay - Liaison
- Ancienne monnaie chinoise - Pas lisse
- Encartages
- Turque ou canapé
- Venue - Saint évêque de Lyon

VERTICALEMENT :

- Dispatching
- Elle n'est pas très loin
- Attentat à la grandeur
- Lent édenté - Petit roulement - Préfixe pour les huiles

- Ensemble d'appareils à eau (mot composé) - Minimum vital
- Gardé pour soi - Etoile sur toile
- Trop longues pour les impatientes ! Fond d'œil
- Terre - Constructeur chevronné
- Faux frère - Avant un format
- Dame bienfaisante

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII
1								■
2						■		
3				■				
4							■	
5								
6				■				
7						■		■
8					■			
9								
10								■
11				■				

Les Mots Croisés (Inédits) de J.P.B. — Problème N° 12 —

SOLUTION DU PROBLEME N° 11

HORizontalement	VERTICALEMENT
1- MAUPASSANT	I- MARIÉSAUPE
2- AUTOMNALES	II- AU - NU - RACLA
3- ASE - YETI	III- UTAH - ROSEAU
4- INHERENT	IV- POSERAS - AIX
5- EU - RIME - BA	V- AMERICAINS
6- RAC - TAIN	VI- SN - EM - SIAL
7- AROSA - EVOE	VII- SAYNETE - ENE
8- LAS - IS - APS	VIII- ALET - AVANTS
9- OCEANIENS	IX- NET - BIOPSIE
10- PLAISANTIN	X- TSGANES - NE
11- EAUX - LESEE	

Solution dans le prochain numéro

Le prochain bulletin

Il paraîtra début Mars. Les articles et annonces des associations et particuliers devront être déposés à la mairie avant le 20 Février.

Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant (jusqu'au 10 Janvier pour le n° de décembre par exemple). On évite ainsi les problèmes dus à d'éventuels retards de parution.